

## **Chasse à courre. Seulement un privilège aristocratique ?**

Vénerie, à la chasse aux idées reçues

Spécialistes des grandes fortunes, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont passé au crible cette forme de chasse. Surprises...

En déclin ? Pas du tout, le nombre des équipages est passé de 218 en 1914 à 441 en 2001, et si leurs membres sont 10 000, les passionnés qui les accompagnent plus ou moins régulièrement sont dix fois plus nombreux. Tradition survivant dans des provinces reculées ? Pas vraiment, les forêts de Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, Amboise ou Orléans retentissent à l'automne des sonorités cuivrées des trompes ? Privilège aristocratique ? Pas seulement. Si la tenue, la dague, la trompe fleurissent bon l'Ancien Régime, la chasse à courre " réalise ce miracle de faire partager la même passion par des ducs, des grands bourgeois, des banquiers, des facteurs, des cantonniers ", relèvent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot. Les deux sociologues, auteurs d'une étude remarquable sur les Grandes Fortunes, ont étudié durant trois ans au cours des années quatre-vingt cette vénerie qu'une campagne voulait alors interdire, puis ils en ont suivi de loin en loin les évolutions remettant sur le métier cette année un livre remarquable (1) pour une troisième édition.

Des chevauchées royales au travers des récoltes, la misère semée au fil des fantaisies seigneuriales... la chasse à courre appelle chez la plupart de nos contemporains l'imagerie d'Épinal qui n'épargne pas toujours les livres d'histoire, et sûrement les actes d'accusations dressés par ses adversaires. La vénerie en effet se pratique plus souvent à pied qu'à cheval et les équipages de lièvres, de lapin, de renard ou de blaireau (280) sont bien plus nombreux que ceux chassant le cerf (39), le chevreuil (92) ou le sanglier (30). Les premiers comptent peu de noms à particule, les seconds ont le sang plus bleu ou le portefeuille mieux garni. Les grands équipages ne sont plus l'apanage exclusif des aristocrates mais sont souvent propriété d'une bourgeoisie suffisamment fortunée pour s'y aventurer, suffisamment ancienne pour délaissier le clinquant des nouveaux riches et rechercher des valeurs " éternelles ". Des dizaines de chiens, une cavalerie, des salariés... un équipage pour le grand gibier exige des moyens qui poussent à l'association. La plupart des équipages comptent donc des boutons - membres autorisés à en porter la tenue spécifique et privilégiés durant la chasse - qui contribuent financièrement à l'entretien.

Mais les deux auteurs, que leurs recherches sur les dynasties patronales, les formes de richesse et les beaux quartiers avaient conduits à mettre en évidence la volonté de la grande bourgeoisie de maintenir un " entre soi ", constatent qu'il n'en est rien concernant la chasse à courre. Si la hiérarchie sociale se donne à voir dans un appareil et un protocole, si l'on distingue aisément les boutons, des piqueux, des " viandards ", la chasse à courre au grand gibier devient spectacle où tous accourent, où chacun à son rôle, une sorte de résumé de la scène sociale. D'une certaine manière, la vénerie peut être intégratrice - les piqueux y sont l'objet du plus grand respect pour leurs connaissances cynégétiques - et unifier fort utilement dans une semblable passion.

De passion, il est évidemment question quand on évoque la chasse. À l'aube des années quatre-vingt, une véritable campagne fut organisée pour son interdiction. À la surprise sans doute des maîtres d'équipage telle Monique de Rothschild, c'est le Parti communiste qui refuse le plus nettement que disparaisse la vénerie. Georges Marchais rappelle alors que " la chasse à courre dans certaines régions relève de la tradition " et qu'elle est " le vecteur d'une certaine culture qui se perpétue depuis des centaines d'années. Elle fait l'objet de fêtes et de rassemblements populaires, et à ce titre dépasse la seule pratique de la chasse. En toute conscience, peut-on interdire cela ", interrogeait le député du Val-de-Marne. Toujours est-il que les associations qui plaident pour l'interdiction n'auront pas gain de cause. Au contraire de la Grande-Bretagne où la chasse au renard, symbole de la " gentry " dans un pays où la révolution n'a pas bouleversé la grande propriété foncière, vit sans doute ses derniers feux. En France, la grande vénerie a dû, pour survivre - il faut de 5 000 à 10 000 hectares pour courir le cerf ou le sanglier donc recourir à des forêts domaniales ou à des mosaïques de territoires privés -, s'ouvrir à un autre monde, devenir un patrimoine commun. La venaison est souvent distribuée à la population locale, objet d'une diplomatie de la courtoisie de la part des équipages.

Et dans les zones rurales où la nature reste un lieu à exploiter et non un spectacle à ne pas déranger, on communique assez naturellement, si l'on peut dire, autour de cet emballement sauvage qui parcourt les forêts d'automne. " Il y a l'instinct de la chasse, écrivait Maurice Genevoix dans Raboliot, le besoin de chasser selon le temps et la saison, d'obéir aux conseils éternels qui vous viennent de la terre et des nuages, aux ordres clairs qui montent en vous avec la même lenteur paisible que la lune blanche sur les champs. Le cour se met à battre ; une angoisse légère vous point au creux de la poitrine, pareille, un peu, à celle de l'attente amoureuse. "

Patrick Apel-Muller

(1) La Chasse à courre, par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Petite Bibliothèque Payot, 10,40 euros, 354 pages.